

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'AVIGNON  
MUNICIPALITÉ DE NOUVELLE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Nouvelle, tenue le lundi 4 août 2020, à l'hôtel de ville du même endroit à 19 h.

Cette séance est sous la présidence du maire Yvan St-Pierre.

Sont présents les conseillers(ère)s :

	Geneviève Labillois	conseillère poste #1
	Rémi Caissy	conseiller poste #3
	Rachel Dugas	conseillère poste #4
	Julie Allain	conseillère poste #5
Sont absents :	David Landry	conseiller poste #2
	Sandra McBrearty	conseillère poste #6

La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, est présente.

178-08-2020

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance ouverte à 19 h et souhaite la bienvenue à tous.

179-08-2020

### **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire, Yvan St-Pierre, fait lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 4 août 2020, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Constatation du quorum et renonciation de l'avis de convocation
4. Résultats de l'appel d'offres public et adjudication pour le règlement #378
5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 335 300\$ qui sera réalisé le 11 août 2020
6. Clôture de la séance
7. Levée de la séance

180-08-2020

### **3. CONSTATATION DU QUORUM ET RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Avec la présence du maire, Yvan St-Pierre et de 4 conseillers(ère), il y a quorum. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Arlene McBrearty, confirme que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le code municipal, aux membres du conseil qui ne sont pas présents à l'ouverture de la séance.

**4. RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC ET ADJUDICATION****Soumissions pour l'émission de billets**

Date d'ouverture :	4 août 2020	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 7 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec		
Montant :	335 300 \$	Date d'émission :	11 août 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de Nouvelle a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 11 août 2020, au montant de 335 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

**1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**

13 800 \$	1,00000 %	2021
14 100 \$	1,10000 %	2022
14 300 \$	1,20000 %	2023
14 700 \$	1,30000 %	2024
278 400 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,17500

Coût réel : 1,79885%

**2 -BANQUE ROYALE DU CANADA**

13 800 \$	1,80000 %	2021
14 100 \$	1,80000 %	2022
14 300 \$	1,80000 %	2023
14 700 \$	1,80000 %	2024
278 400 \$	1,80000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 1,80000 %

**3 -CAISSE DESJARDINS DE LA BAIE DES CHALEURS**

13 800 \$	2,08000 %	2021
14 100 \$	2,08000 %	2022
14 300 \$	2,08000 %	2023
14 700 \$	2,08000 %	2024
278 400 \$	2,08000 %	2025

Prix : 100,00000

Coût réel : 2,08000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Pour ces motifs, il est proposé par la conseillère Rachel Dugas et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Nouvelle accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 11 août 2020 au montant de 335 300 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 378. Ces billets sont émis au prix de 98,17500 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

182-08-2020

**5. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 335 300 \$ qui sera réalisé le 11 août 2020**

---

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Nouvelle souhaite emprunter par billets pour un montant total de 335 300 \$ qui sera réalisé le 11 août 2020, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
378	335 300 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 378, la Municipalité de Nouvelle souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par la conseillère Julie Allain et résolu à l'unanimité des conseiller(ère)s :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 août 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 février et le 11 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, Yvan St-Pierre et la directrice générale etsecrétaire-trésorière, Arlene McBrearty

4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021.	13 800 \$	
2022.	14 100 \$	
2023.	14 300 \$	
2024.	14 700 \$	
2025.	14 900 \$	(à payer en 2025)
2025.	263 500 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 378 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

183-08-2020 **6. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, le maire, Yvan St-Pierre, déclare la séance close.

184-08-2020 **7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Rémi Caissy que la séance soit levée à 19h05.

---

Yvan St-Pierre,  
Maire

---

Arlene McBrearty  
Directrice générale et secrétaire-trésorière